Pièces jointes au dossier de demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement PIECE JOINTE N° 21

Remise en état après exploitation - Avis du Maire - Avis du propriétaire du terrain

Rubriques 2515, 2517, 2760



HELFAUT TRAVAUX

Demandeur :
HELFAUT TRAVAUX
BP 28 - ZA de la Fontaine Colette
62570 HELFAUT

Etablissement faisant l'objet de la demande :
HELFAUT TRAVAUX
Installation de Stockage de Déchets Inertes ISDI
Rue des Garennes
62570 HELFAUT

SOMMAIRE

 REMISE EN ETAT DU SITE APRES EXPLOITATION REMISE EN ETAT DU SITE APRES EXPLOITATION: AVIS DU MAIRE REMISE EN ETAT DU SITE APRES EXPLOITATION: AVIS DU PROPRIETAIRE DU TERRAIN 	3 3 3		
		4 ANNEXES	3

1. Remise en etat du site apres exploitation

Conformément aux articles 32 et 33 de l'arrêté du 12 décembre 2014 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations du régime de l'enregistrement relevant de la rubrique n° 2760 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, les modalités de remises en état du site en fin d'activité ont été définies. Elles sont présentées en annexe 1.

2. Remise en etat du site apres exploitation : avis du Maire

Conformément à l'article 32 de l'arrêté du 12 décembre 2014 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations du régime de l'enregistrement relevant de la rubrique n° 2760 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, l'accord du Maire de la commune d'Helfaut a été sollicité sur les modalités de remises en état du site en fin d'activité.

La demande d'accord, et la réponse du Maire, sont jointes en annexe 2.

3. Remise en etat du site apres exploitation : avis du proprietaire du terrain

Conformément à l'article 32 de l'arrêté du 12 décembre 2014 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations du régime de l'enregistrement relevant de la rubrique n° 2760 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, l'accord du propriétaire du terrain a été sollicité sur les modalités de remises en état du site en fin d'activité.

La demande d'accord, et la réponse du propriétaire du terrain, sont jointes en annexe 3.

4. Remise en etat du site après exploitation : avis du proprietaire du terrain

Suite à l'accord du propriétaire et du Maire, un bureau d'études spécialisé a été mandaté pour définir le détail des mesures écologiques pour la mise en œuvre de la remise en état du site. Le détail de ces mesures figure en annexe 5 de la pièce jointe 6. La cartographie de synthèse de ces mesures est présentée en annexe 4 de la présente pièce jointe.

5. ANNEXES

Annexe 1 : Rapport de remise en état du site après exploitation

Annexe 2: Accord du Maire

Annexe 3 : Accord du propriétaire du terrain Annexe 4 : Synthèse des mesures écologiques

Annexe 1	
Rapport de remise en état du site après exploitation	
HELFAUT TRAVAUX, 62 Helfaut DEMANDE D'ENREGISTREMENT : PIECE JOINTE 21	ANNEXE

Annexe 2
Accord du Maire

Annexe 3
Accord du propriétaire du terrain

Annexe 4
Synthèse des mesures écologiques